

Procès-verbal de la séance du lundi 6 juin 2011

Il est 20h00 lorsque **M. J.-Cl. Combaz, Président**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey.

Il salue la Municipalité, M. B. Demierre, boursier communal, M. G. Jaquet, secrétaire municipal, M. G. Ferrari, sergent-major de police ainsi que le public. Mme U. Bucher, municipale et M. M. Milosavljevic, huissier, sont excusés.

Les membres suivants sont excusés : Mmes F. Cristobal-Berchem, B. Seeger-Makowka, MM. Th. Baechtold, Y. Bucher, Ph. Bürki, D. Chollet, J.-L. Klopfenstein, Ph. Mayor, G. Volet. Les membres suivants sont absents : MM. J.-Ph. Berger, J.-M. Goletta, M. Vauthey.

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 21 février 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 février 2011 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **Démissions** : M. le Président a enregistré deux démissions au sein du Conseil communal de la présente législature. La première provient de **Mme Carole Mietta-Martin**, par un courrier daté du 28 février 2011:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le Conseillers,

C'est avec regret que je dois vous présenter ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. En effet, j'ai quitté la Commune de Corsier en début d'année, pour aller m'installer Vevey.

Les quatre années passées au sein de notre Conseil ont été très enrichissantes et j'ai eu beaucoup de plaisir et d'intérêt à en faire partie. Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur aide au sein des diverses commissions dont j'ai fait partie.

En vous souhaitant à toutes et à tous une bonne continuation et que les élections à venir se déroulent le mieux possible, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes très cordiales salutations. Carole Mietta

La deuxième démission, datée du 2 mars 2011, émane de **M. Damien Frossard** :

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'ai dû annoncer mon départ de la Commune de Corsier-sur-Vevey le 1^{er} février 2011. En effet, depuis plusieurs mois, je cherchais à me loger sur le territoire communal mais sans rien trouver. Une opportunité s'est présentée à moi, mais chez nos voisins de St-Légier. Ayant quitté la Commune, c'est avec regret que je dois vous présenter ma démission du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey au 1^{er} février 2011.

Je vous souhaite à tous une bonne fin de législature ainsi que tous mes vœux de réussite aux personnes qui se représentent pour la nouvelle.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes meilleures salutations. Damien Frossard

M. le Président a également reçu le 31 mai 2011 reçu la démission de Mme **Fabienne Ginot** élue conseillère communale pour la prochaine législature :

Monsieur le Président, chers membres du Conseil Communal,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant que conseillère communale de la législature 2011-2016. C'est avec grand regret que je prends cette décision. Le motif est que je vais quitter la commune courant juin 2011 suite à la résiliation de mon bail pour des raisons de travaux importants dans la maison.

Quitter votre commune après dix ans m'affecte beaucoup car j'ai aimé y vivre tant pour la sympathie des habitants que pour la convivialité du quartier de la rue Centrale. Je garde un bon souvenir de cette commune où j'avais vraiment l'intention de m'impliquer en tant que citoyenne.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, chers membres du Conseil Communal, mes salutations les plus respectueuses. Fabienne Ginot

Madame Marie-Jeanne Stauber, première des suppléants élus, rejoint de ce fait le Conseil communal.

- M. Le Président informe que le Bureau du Conseil communal a procédé à l'achat d'un enregistreur numérique portable MARANTZ PMD661 au prix de CHF 741.00 afin de faciliter l'enregistrement des séances du Conseil dans le but de simplifier la rédaction des procès verbaux futurs.

- M. le Président a reçu de la part du Service des affaires intercommunales de la Riviera, en date du 9 mars 2011, une réponse à une interpellation relative au « Crédit d'étude de la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera » faite lors de la Conférence des Syndics. Il fait lecture de la page 2 de ce courrier.

Un premier mandat pour la rédaction du cahier des charges et la procédure d'appels d'offres a été attribué au bureau Critères Economie en juin 2010, mais n'a pu être réalisé en raison de problèmes de santé de la responsable. Début 2011, dit bureau a finalement souhaité renoncer à ce mandat. Dès lors, la CSD a confié à la Municipalité de Vevey le soin de trouver un nouveau mandataire.

Cela étant, il est répondu aux questions posées dans l'interpellation comme suit:

Le préavis intercommunal sur le financement d'une étude de faisabilité pour une fusion sera-t-il présenté ? Oui

Si, oui, pour quelles raisons n'a-t-il pas été déposé avant la fin de l'année ? Comme exposé en préambule, le dépôt du préavis, prévu au plus tôt à la fin 2010, a été reporté en raison de l'état de santé de la mandataire initialement chargée de rédiger un cahier des charges.

3 et 4. Le sera-t-il avant la fin de cette législature ? A quelle date ? Le mandat pour la rédaction d'un cahier des charges et la procédure d'appel d'offres étant en cours d'attribution, il est fort peu probable qu'un préavis soit déposé avant juin 2011. Toutefois, il devrait pouvoir l'être d'ici fin 2011 / début 2012.

SAI - Vevey, le 9 mars 2011 / CRO/SYG/nc

M. le Président a reçu les invitations suivantes en tant que Président du Conseil communal :

- Kermesse 2011 organisée par la paroisse catholique de St-Jean, invitation à laquelle il n'a pas pu répondre, étant absent de Suisse à cette date.
- Réception des jeunes citoyens de la Municipalité, le 16 mai 2011. Quatorze jeunes sur quarante-deux étaient présents lors de cette soirée.
- Avec M. le Vice-Président, assemblée Générale de Promove, le 18 mai au Château de Chillon.
- Avec M. le Vice-Président, réunion à l'invitation de Mme Claudine Wyssa, Présidente du Grand Conseil, en présence de M. Jean.-René Germanier, Président du Conseil National, qui ont exposé les compétences législatives en Suisse et parlé de leurs expériences dans les différents conseils.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Sécurité – M. le Syndic F. Brun

- **Elections communales** : un rappel à l'attention des conseillers qui siègeront lors de la législature 2011-2016 : l'assermentation des futures autorités communales est fixée en date du lundi 27 juin 2011 à 16h00 au Temple de Corsier. Elle sera suivie d'une séance à la salle du Conseil pour l'élection du bureau et des commissions, puis d'un repas à la cantine scolaire.
- **FILA** : une grande fête pour l'inauguration de l'exposition consacrée à l'histoire de la lutte en Russie s'est déroulée les 3, 4 et 5 juin 2011 au Château du Châtelard de Corsier. Une cantine a été montée à cette occasion sur le terrain communal situé sur la pelouse entre la FILA et le parking Chaplin.
- **Souscription de verres à pied** : la souscription pour la vente de verres à pied avec écusson communal a été lancée dans le Corsièran du mois d'avril, au prix de CHF 18.00 les 6 verres (vin blanc 12cl / vin rouge 21.5 cl). Si des conseillers sont intéressés, téléphoner au greffe municipal dans la semaine.
- **Fondation Doret** : commentaires sur le tableau de planification de la trésorerie de 2010 à 2017 distribué en ouverture de séance à chacun. L'échelonnement des produits et des charges est cohérent et permet un suivi permanent de l'évolution financière.
- **Administration communale – Réorganisation au départ du secrétaire municipal à fin novembre 2011** : tenant compte de divers facteurs tels que la complémentarité et la subsidiarité du personnel communal, le nombre relativement restreint du personnel employé à l'administration, la réorganisation physique du bâtiment, le rapprochement des diverses activités de l'administration et les projets de fusion de communes en cours, votre Municipalité a décidé de regrouper les activités de l'administration communale sous la conduite d'un « responsable administration et finances », en l'occurrence notre boursier actuel, Monsieur Benoît Demierre. Cette simplification au niveau « management » passera obligatoirement par un renforcement des entités « greffe » et « bourse » afin de pouvoir répondre aux obligations légales et professionnelles. L'analyse actuellement en cours des tâches et des responsabilités du personnel en place permettra de définir les besoins réels. Votre Conseil sera informé en temps opportun de la suite donnée à ladite réorganisation.

Ecoles, Jeunesse & Sociétés – Bernard Schär

- **Terrain de La Bourgette** : l'inauguration de la fresque Chaplin, conçue par l'enseignant Alain Grandchamp et peinte par les élèves de 9 VSO de la classe de Pierre-Alain Etienne, se fera après les promotions 2011. Un soutien financier au camp de la classe concernée a été accordé par votre Municipalité. Ladite fresque mérite d'être vue par tous ceux qui s'y intéressent.
- **Association scolaire intercommunale** : la commune de Corseaux a accepté les statuts de l'Association scolaire intercommunale. Cette association va être créée à partir de la prochaine législature.
- **Chalet Egzeko** : inauguration de l'espace Egzeko, rue du Collège à Corsier, le mercredi 8 juin 2011, de 14h00 à 17h00. Chacun est chaleureusement invité.

Santé & Social – Ursula Bucher

- **Nonagénaires** : deux nouveaux nonagénaires ont été fêtés sur le territoire communal. Il s'agit de Madame Alice Pasteur, le 11 mai, domiciliée au chemin de la Céramone 14 et de Monsieur Louis Vulliémoz, le 31 mai, au chemin des Espersiers 11, tous deux aux Monts-de-Corsier.
- **Garderie La Dautère** : acceptée par le Conseil communal de Vevey pour faire partie du réseau REVE, la future garderie du quartier de La Dautère est en bonne voie de réalisation.

Territoire & SIT – Thierry Constantin

- **SIT CartoRiviera** : informations de Thierry Constantin – voir communication 01.2011 annexée.
- **AggloRivelac** : les Municipalités des communes de la Riviera ont lancé divers axes de réflexion sur l'avenir de la région et les moyens à mettre en place pour aborder les défis à venir dont l'aménagement du territoire, les transports publics et privés et les équipements collectifs. Cette réflexion va de la fusion à quatre, voire à dix, jusqu'à l'association de communes. C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet d'agglomération pour la région de la Riviera dont le pilotage est assuré par le Service du développement territorial (SDT). Cette vaste étude couvre les territoires des dix communes de la Riviera, de Châtel-St-Denis, de Villeneuve et de Roche. A ce jour, l'avant projet est en passe d'être validé par les Municipalités concernées, et ce malgré de fortes dissensions entre le SDT et les Municipalités de la Riviera quant à l'avenir de la région et les

objectifs de ce projet qui devra à terme définir les lignes directrices de l'aménagement du territoire, des transports, de la mobilité et des équipements collectifs de la région pour les prochaines décennies. En ce qui concerne la commune de Corsier, ce projet a actuellement de fortes conséquences sur les PPA « Côtes de Fenil » et « Champs-Neufs », dont les études sont actuellement en stand-by.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

- **Commune de Corsier - Parcage** : les places de parc mises en location sur deux parcelles communales, à savoir six places sur un embranchement de la route de l'Esplanade entre les nos 8 et 10, ainsi que six à l'Hautigny aux Monts-de-Corsier dans le prolongement de l'arrêt de bus montant sur Châtel-St-Denis sont aujourd'hui toutes louées.
- **Zone de rencontre** : la mise en place de la signalisation adéquate sur la rue Centrale, les chemins du Four banal et des Vergers, ainsi que sur la rue du Collège, telle que décidée par la Municipalité, s'est faite le 24 février 2011 par la cellule signalisation de Police Riviera. La zone de rencontre du centre du village est désormais opérationnelle. Une réflexion est encore en cours pour les aménagements et la Municipalité souhaite qu'une nouvelle Commission consultative de circulation soit nommée à la prochaine législature afin qu'elle puisse donner son avis.

Environnement – Philippe Bricod

- **Voirie – Balayage** : la Municipalité a signé un contrat avec la Municipalité de Corseaux concernant le balayage mécanique du village de Corsier tous les mardis, à raison d'une demi-journée les semaines impaires.

Eaux et travaux – Philippe Goletta

- **Ruisseau du Signal – Stabilisation de blocs de rocher à la Fenette** : le Service des forêts de la faune et de la nature a décidé d'allouer à la commune, maître de l'ouvrage, une subvention d'un montant maximum de CHF 31'500.00.

6. Préavis no 3/2011.

Adoption du règlement du Conseil d'établissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey (préavis no 3/2011).

M. B. Gallot-Lavallée, rapporteur, lit le rapport de la Commission ad'hoc, envoyé aux membres du Conseil par courriel, chargée d'étudier cet objet, proposant à ses membres d'accepter le préavis no 3/2011 amendé.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'amendement au vote, soit à l'article 19 – quorum et mode de votation :

« Le Conseil d'établissement ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente. Chaque membre a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le président ne vote pas. En cas d'égalité, il départage. »

L'amendement est accepté par 46 oui, 0 non, 1 abstention (47 votants).

Le préavis no 3/2011, Adoption du règlement du Conseil d'établissement primaire et secondaire de Corsier-sur-Vevey, tel qu'amendé, est soumis au vote et accepté par 46 oui, 0 non, 1 abstention (47 votants).

7. Préavis no 4/2011

Collecteurs rue du Château - Chemisage

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances ainsi que **Mme A. Kovacs**, rapporteur de la Commission ad'hoc, lisent les rapports des commissions envoyés, par courriel aux membres du Conseil communal, leur proposant d'accepter le préavis 4/2011 tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. B. Savoy demande de quelles informations la Municipalité dispose sur la toxicité éventuelle des matériaux utilisés pour le chemisage des collecteurs et quel est le recul de cette analyse.

M. Ph. Goletta précise que l'on dispose d'un recul d'environ vingt ans et que les mêmes matériaux étant utilisés pour les conduites d'eau claire sans qu'aucun effet négatif n'ait été signalé, on peut raisonnablement estimer qu'ils ne sont pas toxiques.

M. Th. Constantin ajoute que cette technique est agréée par le SESA.

M. R. Genoud souhaite recevoir des précisions sur la perte de diamètre occasionnée par le chemisage. D'autre part, il se demande pourquoi la Municipalité ne profite pas des fouilles effectuées par la Société Romande d'Electricité et de la Compagnie du Gaz à la Rue du Château et à la Place du Temple pour remplacer les conduites d'eaux usées au lieu de les rafistoler.

M. Ph. Goletta répond que les fouilles en cours ne sont pas de la même profondeur que les conduites et que si la Municipalité avait opté pour un remplacement des conduites d'eaux usées, il aurait fallu fermer la Rue du Château à la circulation. Or, la Municipalité a jugé préférable d'échelonner les travaux afin de maintenir le trafic et permettre ainsi l'accès des habitants à leur domicile et aux commerces. **M. Ph. Goletta** précise en outre que le diamètre des collecteurs est suffisant pour supporter la perte d'un centimètre de chaque côté due au chemisage.

M. P. Bugmann s'interroge sur le bon sens de l'attribution du prélèvement de CHF 350'000.00 de la réserve collecteurs égouts-eaux usées. Ce fonds de réserve est également alimenté par la taxe eaux claires-eaux usées qui est une taxe affectée de CHF 105'000.00 et ne concerne pas les eaux usées. Par conséquent, il n'est pas justifié d'utiliser la réserve des eaux usées pour financer ces travaux et il convient d'attribuer CHF 105'000.00 à un autre fonds de réserve.

M. Ph. Goletta admet qu'il s'agit d'une erreur et que cet aspect sera corrigé de suite dans les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet le préavis no 4/2011 au vote, soit :

a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre le chemisage du collecteur EU de la rue du Château et la pose de deux tubes (éclairage public et fibre optique) ;
b) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 358'350.- à prélever dans la Réserve Collecteurs égouts EU et dans la réserve pour investissements futurs» (selon modification demandée par M. P. Bugmann)

Le préavis no4/2011 est accepté à l'unanimité (47 votants).

8. Préavis no 5/2011

Curage des collecteurs communaux

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances et **Mme A. Kovacs**, rapporteur de la Commission ad'hoc chargée d'étudier cet objet, lisent leurs rapports, envoyés aux membres du Conseil par courriel, leur suggérant d'accepter le préavis no 5/2011 tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Th. Volet se demande si le procédé envisagé ne présente pas de risque d'explosion de conduites, vu la forte pression mise en oeuvre.

M. Ph. Goletta répond que le tronçon relativement urgent est situé entre neuf et dix-sept mètres sous l'autoroute et nécessite une technique plus pointue ne présentant pas de risque d'explosion.

M. M. Henrioud remercie la Municipalité d'avoir évité, cette fois-ci, les frais d'un bureau d'ingénieurs.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe le préavis no 5/2011 au vote, soit :

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre le curage des collecteurs communaux;*
- b) *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 74'850.00 à prélever au bilan dans la « Réserve Collecteurs égouts EU » et dans la « Réserve Collecteurs égouts EC ».*

Le préavis no 5/2011 est accepté à l'unanimité (47 votants).

9. Préavis no 6/2011

Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2010

9.1 M. le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de Gestion de la Municipalité de Corsier**.

Les points suivants appellent des commentaires.

VII Affaires sociales - 7.1 Protection de la Jeunesse

Mme M. Reichmuth s'étonne que ce poste soit à 0 alors qu'il comportait CHF 136'216.40- en 2009.

M. B. Schaer répond que le poste de Protection de la Jeunesse est pris en charge dorénavant à 100% par le Canton, comme celui de COFOP - transition formation.

XII Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) – 12-3 Activités annexes

Mme Ariane Rouge demande pour quelle raison aucun exercice d'évacuation n'a été organisé au Collège de Corsier en 2010.

M. B. Schaer répond qu'un exercice a été organisé au Collège de Chardonne et qu'un exercice a été prévu au Collège de Corsier. Cependant, il a dû être reporté pour des questions de concordance de dates entre les SDIS de Corsier et de Vevey. Il aura lieu prochainement.

M. P. Bugmann revient sur une demande de la Commission des Finances, notamment quels paiements aux diverses associations dépendent de conventions signées et quels paiements représentent des dons.

M. le Syndic Fr. Brun répond que la liste des conventions a été établie et sera communiquée aux conseillers.

M. B. Savoy estime que les sommes destinées à la formation du personnel communal sont déséquilibrées d'un service à l'autre et s'étonne de l'écart entre le personnel du BTI et du personnel de voirie.

M. Th. Constantin explique que les membres du BTI ont besoin d'une formation spécifique exigée par le Canton ou imposée par des outils informatiques pointus. **M. le Syndic Fr. Brun** précise que les qualifications du personnel de voirie et du le personnel administratif exigent moins de formation.

Mme C. Guex-Vuille souhaiterait recevoir d'autres communications sur le service social que les celles liées aux nonagénaires. Elle demande notamment des précisions sur la question des naturalisations. La Municipalité en tiendra compte pour la future législature.

M. L. Volet souhaite qu'un graphique soit établi expliquant les engagements entre le Conseil communal et les différentes associations avec lesquelles la commune est liée par convention. **M. le Syndic** répond que, dans un premier temps, une liste des associations liées sera établie.

9.2 M. le Président ouvre la discussion sur **les rapports des Commissions de Gestion sur l'exercice 2010 du Cercle Scolaire, du SDIS Pèlerin et du BTI.**

Cercle Scolaire : p. 4, Service dentaire et médical :

Mme A. Rouge se demande si la visite dentaire relève de l'école ou des parents, étant donné que les élèves du cercle doivent se déplacer jusqu'à Vevey durant toute une matinée.

M. B. Schaer répond que ce contrôle est rendu obligatoire par la loi cantonale.

9.3 M. le Président passe en revue les **Comptes 2010 du Cercle Scolaire de Corsier.**

Ces comptes n'appellent aucune remarque.

9.4 M. le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2010.**

Ce rapport n'appelle aucune remarque.

9.5 M. le Président ouvre la discussion sur le **Rapport d'activités de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) et sur le rapport de la Commission intercommunale chargée de l'examen des comptes de la CIEHL.**

Ces rapports et ces comptes n'appellent aucun commentaire.

9.6 M. le Président ouvre la discussion sur **les rapports des commissions chargées de la gestion 2010 du Fonds culturel Riviera, Corat Riviera, ORPC Riviera, Service des Affaires intercommunales ainsi que leurs rapports d'activité.**

Mme A. Rouge s'étonne qu'il y ait tant d'excusés parmi les représentants communaux dans les différentes commissions intercommunales et se demande si la raison est due à des convocations tardives. **M. M. Layaz** et **M. le Syndic Fr. Brun** répondent que les convocations sont envoyées longtemps à l'avance.

9.7 M. le Président ouvre la discussion sur les **Comptes 2010 de la commune de Corsier-sur-Vevey.**

Les comptes 2010 appellent les questions suivantes :

p.9 16. Tourisme - 160.3528.01 Montreux-Vevey Tourisme

M. P. Groux s'étonne que la subvention à Montreux-Vevey Tourisme aille aux groupements prestigieux, tels Montreux Jazz Festival, Clinique la Prairie, etc. et se demande si la commune de Corsier est obligée de verser un montant aussi important que CHF 43'232.00 à Montreux-Vevey Tourisme.

M. le Syndic Fr. Brun précise que Montreux-Vevey Tourisme vise une clientèle internationale et que cette subvention se base sur une convention.

p.11 17. Sports - 170.3523.04 Sport –SFG Pro Patria

Mme Th. Volet s'étonne de la stabilisation de ce montant à CHF 1'500.00.

M. B. Schär répond que SFG Pro Patria ne demande pas d'augmentation. Les dons aux associations sont ciblés sur des interventions ponctuelles.

M. P. Groux ajoute que la Société de Gymnastique reçoit un apport du Fonds intercommunal.

Mme Th. Volet précise que les sociétés ont des budgets très serrés pour leurs spectacles (location de costumes, etc.), et qu'il serait judicieux de leur donner un montant plus important.

M. B. Schär répond qu'il incombe aux sociétés d'en faire la demande.

p.11 18. Transports publics – 180-3657.01 Fonds de pension

M. P. Bugmann demande si la commune de Corsier a versé le support à la Caisse de Pension des VMCV et si VMCV a changé de Caisse de pension.

M. le Syndic Fr. Brun répond que cette question a fait l'objet du préavis 05/2009.

M. J. Güdemann précise que la migration de la Caisse de pension des VMCV a été effectuée. **M. le Syndic Fr. Brun** répond que cette question a fait l'objet du préavis 05/2009.

p. 41 6. Police et sécurité – 65 Défense contre l'incendie - 651.38.800 – Caserne Corseaux-Corsier - attribution fonds de réserve

M. P. Bugmann demande pour quelle raison un fonds de réserve du Service du feu a été constitué. Y-a-t'il une raison comptable de faire des amortissements de bilan et de les présenter dans le compte profits et pertes ?

M. le Boursier B. Demierre répond qu'il s'agit d'un changement d'attribution, d'une réaffectation de réserve après dissolution.

M. P. Bugmann estime que cette réserve n'est pas nécessaire, qu'il faut par contre créer des réserves pour des futures dépenses planifiées, mais que cela ne se justifie pas dans ce cas précis.

M. B. Demierre explique que le préavis relatif demandait une reconstitution de la réserve après sa dissolution.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet le préavis no 6/2011 au vote.

Le préavis no 6/201, soit :

- 1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2010 tels que présentés ;***
- 2. d'approuver les comptes de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) ;***
- 3. d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera ;***
- 4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée***

est accepté à l'unanimité (47 votants).

10. Divers et propositions individuelles

- **Cérémonie d'installation du Conseil communal et de la Municipalité, à l'Eglise de Corsier, le 27 juin 2011**

M. le Président rappelle que la cérémonie d'installation du Conseil communal et de la Municipalité a lieu le 27 juin 2011 à 16h00 au Temple de Corsier. Il précise qu'il sera absent lors de cette séance et remplacé par M. Ph. Dardenne, Vice-Président.

M. le Président remercie les membres du Conseil communal qui ont décidé de ne pas se représenter, certains d'entre eux ayant rempli ce service pendant de nombreuses années (de 5 à 30 ans).

M. le Président remercie **M. Hervé Liniger**, membre du Conseil depuis 1994 et qui fut son prédécesseur à la présidence du Conseil de juillet 2008 à juillet 2010. Il lui donne de la part du Conseil communal, en guise de reconnaissance, la traditionnelle assiette en étain gravée. **M. Hervé Liniger** remercie le Conseil et est applaudi par les membres du Conseil.

M. le Président, ayant décidé de ne pas se représenter pour la prochaine législature, remercie les conseillères et conseillers de leur engagement et leur soutien lors de la présente législature ainsi que pour la qualité des débats. Cette expérience lui fut enrichissante et lui donna l'occasion d'apprendre à connaître les membres du conseil pour leurs qualités diverses.

- **Cartoriviera**

M. Thierry Constantin expose l'historique et la genèse du projet SIT et de Cartoriviera.

Historique du projet de SIT pour la commune de Corsier

En octobre 2002, le Conseil communal acceptait le préavis no 22/2002 pour la mise en œuvre d'un SIT communal, permettant l'acquisition des données du cadastre et de l'assainissement EU&EC.

Jusqu'en 2004, c'est la société AXIT SA à Vevey qui gérait les données du SIT de la commune de Blonay et certaines données du BTI et de la Ville de Vevey.

Le changement de direction, les difficultés financières de la société AXIT et des divergences sur les objectifs ont amené les partenaires et clients d'AXIT en l'occurrence les communes de Blonay, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny et Vevey à mener une réflexion sur l'avenir et la pérennité des données acquises et les moyens à mettre en œuvre pour garantir celle-ci.

De cette analyse, il est apparu évident :

- *qu'être propriétaire des données mais pas de l'outil permettant de les exploiter, c'était comme posséder du carburant mais pas du véhicule permettant d'exploiter sa puissance ;*
- *que poursuivre la collaboration avec la société AXIT SA n'était plus possible et qu'il fallait trouver une alternative à la gestion des données par cette société ;*
- *que pour acquérir une autonomie en la matière, il était préférable de regrouper un maximum de partenaires afin de bénéficier des compétences de chacun et des synergies internes ;*
- *qu'il existait une opportunité de créer un outil de gestion et de diffusion des données à l'échelle de la Riviera, d'autant plus indispensable que les territoires des communes de la Riviera sont imbriqués et interdépendants les uns des autres ;*
- *qu'il fallait trouver un outil SIT/SIG commun, afin de regrouper et optimiser au maximum les forces et compétences existantes avec un maximum de compatibilité dans l'échange et la diffusion des données.*

Un groupe de travail fut créé par les communes ex-partenaires d'AXIT.

Des contacts ont été pris avec les services techniques communaux et services industriels de la Riviera afin de connaître leurs intentions sur ce projet.

A la suite de ces contacts, le SIGE s'est intégré au groupe de travail, ainsi est né le projet CartoRiviera.

Les objectifs :

D'entrée le groupe de travail a défini les objectifs et l'esprit dans lequel devait se développer le projet, soit :

Dans l'immédiat, trouver un logiciel commun permettant la gestion et le maintien des données acquises ; le choix s'est porté, fin 2004, sur le logiciel TopoBase utilisé par le canton et divers services industriels dont la Romande-Energie ;

1. *avoir la maîtrise des données et des outils de gestion et de diffusion de l'information ;*
2. *avoir comme principe un esprit d'ouverture, de transparence, de partenariat avec toutes les entités de la Riviera et avec l'ASIT-VD, diffuseur officiel au niveau cantonal. A ce titre, le projet a été présenté aux membres l'ASIT-VD lors de son assemblée générale qui a eu lieu à Vevey le 12 avril 2011 ;*
3. *définir un outil et un site internet de diffusion des données sur la base de l'expérience en la matière de la commune de Blonay, permettant une visualisation et une continuité des informations au delà des limites territoriales communales ;*
4. *définir, dans la mesure du possible, un standard commun, basé sur les normes en vigueur pour la gestion et la représentation des données de chaque partenaire du projet ;*

5. répartir la charge du maintien et du développement du site internet de diffusion des données ;
6. promouvoir l'adhésion au projet d'un maximum de partenaires publics, afin d'avoir un outil de gestion et d'information du territoire le plus complet possible et accessible à tous.

En octobre 2004, le Conseil communal acceptait le préavis no 22/2004 pour le renouvellement du parc informatique et l'achat d'un logiciel SIT, permettant la gestion des données acquises en 2002. Le choix du logiciel fut fait en coordination avec les anciens partenaires d'AXIT et le SIGE.

C'est sur ces principes que s'est constituée l'entité « CartoRiviera » en décembre 2007, comprenant les communes de Blonay, Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey ainsi que le SIGE, avec la mise en place d'une convention entre les partenaires, signée en 2009.

Une mission prioritaire a alors été assignée au groupe technique de « CartoRiviera » de réaliser un site internet pour la diffusion des données.

Un cahier des charges fut défini et un appel d'offre sur invitation fut lancé.

C'est la société « Camptocamp » qui fut sélectionnée pour la réalisation du site avec un logiciel « Open Source ».

Les travaux ont démarré en 2010 par la formation des collaborateurs techniques et l'adaptation des données à disposition.

L'engagement par la commune de Vevey de M. Daniel Gnerre a donné un sérieux coup de booster au projet et permis sa mise en œuvre avant la fin de la présente législature.

M. Th. Constantin s'exprime une dernière fois en tant que Municipal devant le Conseil communal :

« Lors de l'inauguration du réfectoire du collège, j'avais dit qu'il faut sortir de table quand on a encore faim, pas quand on trop mangé et que l'on n'en peut plus.

J'ai eu de la chance dans l'exécution de mon mandat lors de la législature précédente et celle qui va s'achever au 30 juin.

Premièrement, j'ai pu chaque fois compter sur une équipe de collègues et amis. Particulièrement lors de cette législature, si l'on prend compte la composition de la Municipalité au 1^{er} juillet 2006 avec 5 nouveaux et 2 anciens, et que l'on voit où on est arrivé à ce jour, où 7 individualités sont devenues une équipe.

Je me rappelle des fois où j'étais dans le kirsch avec certains projets et où, spontanément, mes collègues sont venus me donner coup de main. Ce sont des moments forts où on a vraiment l'impression d'appartenir à une cordée, où chacun avec ses différences, ses qualités, ses défauts a apporté sa contribution à la réussite. Et tout cela sans trop se prendre au sérieux.

Deuxièmement, le Conseil communal et vous Mesdames, Messieurs avec qui j'ai pu débattre des projets parfois avec vigueur et force, mais toujours dans le respect, et faisant la différence entre les opinions et les individus qui les expriment. Et cela a été d'autant plus vrai au cours de cette législature.

Oui je crois que j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir vivre cette aventure dans ces conditions et avec vous.

Alors, avec toute cette chance pourquoi arrêter ?

Le paradoxe, c'est que pour prendre cette décision, je me suis posé autant de questions et il m'a fallu pratiquement autant de temps et de réflexion lors de mes randonnées en montagne, en VTT ou en ski, qu'en 2002 pour me lancer dans cette aventure.

Très vite, au début de mon mandat, je me suis rendu compte qu'il fallait être au clair avec soi même sur pourquoi on fait les choses et on agit dans la vie et la société.

Divers dossiers sont en cours, le PPA de Fenil, l'Agglomération Rive-Lac, les projets Merck-Serono et Chaplin et les terminer aurait été une raison de poursuivre mon mandat. Mais je me suis rendu compte qu'il était prétentieux dans le domaine de l'aménagement du territoire de prétendre que les choses sont terminées. L'histoire le montre depuis la nuit des temps où les diverses civilisations ont construit des temples, fortifications, ouvrages d'art, châteaux, que les suivants ont déconstruit pour construire leurs propres ouvrages. Cette analyse m'a également amené à relativiser la notion de la prétendue Vérité que l'on détient. A mes yeux, elle n'existe pas dans un monde en perpétuel mouvement, mais les choix que l'on fait ne sont que la solution qui correspond à une majorité de gens à un moment précis, qui, en fonction de l'évolution, peuvent s'avérer inappropriés l'instant suivant. Cette réflexion relativise également le rôle que l'on a dans l'évolution des projets et il aurait été prétentieux de se croire indispensable pour la poursuite des études en cours.

Dans les raisons de ma cessation d'activité de Municipal, il ya également des envies plus personnelles, voire plus égoïstes, comme assurer un peu mon avenir, passer du temps avec mes deux petites filles et pouvoir être un peu plus en montagne, finir un peu correctement les travaux de mon bâtiment, etc.

Voilà, en résumé, l'ensemble des éléments qui m'ont fait prendre conscience que j'avais eu de la chance de vivre une belle aventure, que pour la poursuivre, il faudrait être à 100 % dedans, sans être tiraillé entre l'envie, le devoir et la responsabilité, et qu'il était donc préférable de sortir avec des regrets, et vous en faite partie, que de l'amertume pour des passions en rade.

Je pouvais d'autant plus facilement le faire que vous avez une véritable équipe avec des compétences pour aborder la prochaine législature.

La prochaine législature sera à mon avis celle des défis pour la région, la commune de Corsier avec les projets de fusion, d'agglomération, de gestion du territoire qui n'est pas extensible alors que la population et les besoins en tous genres le sont.

Alors si vous me le permettez, je voudrais émettre, non pas une pseudo vérité, mais juste une réflexion faite en regardant en arrière.

Il m'a souvent semblé que l'on utilisait trop souvent la peur, la crainte du changement, de l'autre, de l'accident hypothétique, de la vie, de la mort, pour étayer ou s'opposer à un projet un peu comme les bons Vaudois qui refusent de se réjouir d'un événement parce qu'on pourrait le payer.

Il m'a également semblé que l'on avait, au fil du temps, perdu l'esprit de nos anciens qui se regroupaient pour un bien meilleur commun alors que maintenant, j'ai parfois l'impression que l'on se regroupe pour défendre un bien personnel.

Et si je me réfère aux défis énoncés dépassant le territoire communal, je pense qu'il sera préférable de se battre non par crainte ou contre, mais pour un projet, une idée, une conviction, quelle qu'elle soit, et de voir à travers ces projets le bien commun à résoudre des problèmes qui ont dépassé les structures communales héritées du 16^{ème} siècle.

Donc, battez-vous pour des idées, des convictions, des projets, et non pas par peur du changement, car c'est un leurre que de croire que les choses ne changent pas. Tout change, tout évolue, nous, la nature, notre environnement, qu'on le veuille ou non, et c'est aussi une belle aventure.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire, et bien d'autres choses encore, mais surtout, merci de m'avoir écouté et merci pour la confiance et la chance de cette aventure.

Thierry Constantin

M. Th. Constantin est vivement applaudi par les membres du Conseil.

M. F. Delavy annonce que la Municipalité a proposé d'offrir le repas de fin de législature de la Commission des Finances.

M. M. Paquier présente l'interpellation suivante :

Places de parc à Corsier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente interpellation vise à rendre la municipalité attentive à un problème à propos des possibilités de parcage, en particulier dans la rue des Terreaux.

Dans cette rue des Terreaux, les habitants que je représente partiellement peuvent régulièrement observer un drôle de manège : des gens n'habitant nullement le quartier viennent à deux voitures, dont l'une se parque dans les zones blanches, et l'autre repart avec les deux chauffeurs. Ces véhicules, parfois utilitaires d'entreprises, parfois de particuliers, bloquent ainsi un certain nombre de places de parc, et quelquefois pour de longues durées, au dépens des riverains qui n'ont d'autre solution que de se parquer plus loin. Même si cette situation n'est pas dramatique, elle est néanmoins agaçante pour les Corsiérans, en particulier quand il s'agit de transporter des choses lourdes, qu'il pleut ou que le riverain en question a de la peine à se déplacer.

Une piste que je souhaiterais voir étudiée par notre municipalité pourrait être de transformer ces zones blanches en zones bleues, dont la durée pourrait être fixée à 3h par exemple, et pour lesquelles des macarons seraient à disposition des riverains (et uniquement des riverains !), à un prix abordable pour tous que je laisserai la municipalité déterminer. Ainsi, ni les professionnels en intervention dans le quartier, ni les habitants ne seraient préjudicés et le nombre de places à disposition s'en trouverait potentiellement augmenté.

En discutant de ce problème autour de moi, je me suis laissé dire que des réflexions semblables avaient lieu dans d'autres villages, suite au même agacement des villageois. Il existe d'ailleurs certainement d'autres zones de Corsier pour lesquelles l'idée de macarons pourrait avoir un sens, par exemple à Carlo-Hemmerling ou à Sur-le-Crêt.

Pour conclure, si j'ai choisi de donner à cette interpellation une forme non-contraignante pour la municipalité, je la remercie d'avance de bien vouloir jouer le jeu et donc d'effectivement étudier cette question prochainement. Merci de votre attention.

Corsier, le 5 juin 2011, Micaël Paquier

M. P.-A. Debétaz précise que cette question fait actuellement l'objet d'une analyse avec Police Riviera et que l'interpellation de M. M. Paquier sera prise en compte.

La question des macarons et de la limite de temps de parcage sera étudiée.

M. P. Bugmann rappelle que lorsque la commune de Vevey a instauré le système des macarons, le Conseil communal de Corsier a demandé à la Municipalité de faire de même.

M. P.-A. Debétaz répond qu'une étude a été menée à cette occasion mais que l'examen approfondi est en cours, afin de déterminer précisément les zones à forte densité et les demandes des habitants. Une commission sera nommée pour cette étude.

M. D. Mouthon s'étonne que les contrôles de police soient si peu fréquents, ce qui provoque des abus.

M. P.-A. Debétaz précise que Police Riviera effectuera des contrôles plus fréquents.

Mme V. Rapsode rappelle qu'elle a demandé, lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2010, qu'une synthèse soit faite des différents vœux émis par les conseillers et leur aboutissement.

M. le Syndic Fr. Brun répond que cette demande sera prise en compte lors de la prochaine législature.

Mme Th. Volet demande qu'il soit également répondu aux vœux de la Commission de Gestion.

M. D. Isler demande que les rapports des commissions soient disponibles sur le site internet de Corsier-sur-Vevey.

M. H. Hoose précise que d'autres communes procèdent ainsi.

M. P. Groux demande des précisions sur l'augmentation du loyer de l'appartement rénové à la Fondation Doret et sur l'augmentation prévue d'un autre appartement après rénovation.

M. le Syndic Fr. Brun répond que ce n'est pas la Fondation qui a fixé le nouveau prix de location, mais le service du logement du Canton.

M. le Vice-Président Ph. Dardenne, remet l'assiette en étain gravée à **M. le Président, J.-Cl. Combaz**, le remerciant au nom du Conseil de son engagement au cours de son année de présidence. **M. J.-Cl. Combaz** est vivement applaudi par les conseillers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

J.-Cl. Combaz

C. Boyer